

Commune de Mortiers

Liste des servitudes d'utilité publique

État des éléments connus à UARDD au 19 avril 2018

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel - Eaux				
AS1	Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de Coulonge-sur-Charente (commune de Saint-Savinien)	AP 10/08/1971 modifié par AP 31/12/1976	ARS
Patrimoine culturel - Monuments historiques				
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise : en totalité (commune de Mortiers) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	APR 05/12/2000	STAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre de 500 m autour de l'Eglise : en totalité – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 05/12/2000	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	STAP
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Communications - Circulation aérienne				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article 6352-1 du code des transports	DGAC - SNIA
Salubrité publique - Cimetières				
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Cimetière : D142E2	Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales	Commune